

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME

VILLE DE
GAROUA



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

GAROUA CITY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

ARCHITECTURE AND URBANISM DIRECTORATE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°_016_/AONO/CUG/CIPM/BEC/2025 DU _21/04/2025 POUR LES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE VERT ET REALISATION D'UN FORAGE
ELECTRIQUE AVEC SON RESEAU D'ARROSAGE AU ROND-POINT CARREFOUR 8 DE
LA VILLE DE GAROUA EN PROCEDURE D'URGENCE.**

**FINANCEMENT : BIP MINDEVEL ET COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA
EXERCICE 2025.**

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution de son budget de l'exercice 2025, le Maire de la ville de Garoua, Maître d'Ouvrage, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert, pour les travaux d'aménagement d'un espace vert et réalisation d'un forage électrique avec son réseau d'arrosage au rond-point carrefour 8 de la ville de Garoua.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

Pour le Lot 1 :

- Terrassements généraux ;
- Voiries et réseaux divers ;
- Mobiliers spécifiques et ouvrages d'art ;
- Horticultures ;

Pour le lot 2 :

- Installation de chantier ;
- Forage électrique ;
- Réseaux d'arrosage.

3. Tranches/Allotissement

Ce projet comporte deux lots bénéficiant de deux sources de financement différentes et réparties comme suit :

- Lot 1 financé par **BIP MINDEVEL, EXERCICE 2025** ;
- Lot 2 financé par le Budget de la **COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA, EXERCICE 2025**.

NB : Les soumissionnaires doivent présenter chacun une offre pour les travaux complets dans les deux sources de financement. Une offre comportant une seule partie des travaux sera simplement rejetée.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de la présente prestation est de :

Lot1 : trente-cinq millions sept cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-six (35 714 286) FCFA TTC.

Lot2 : Quinze millions (15 000 000) FCFA TTC.

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres pour les deux lots est de **Six (06) mois** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des travaux.

6. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais installées en République du Cameroun et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO), qui fait l'objet de la pièce N°03 du présent Dossier d'Appel d'Offres.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par :

- Lot 1 **BIP MINDDEVEL, EXERCICE 2025** ;
- Lot 2 Budget de la **COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA, EXERCICE 2025**.

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est en ligne.

9. Cautionnement de soumission

Sous peine de rejet, chaque Soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par **une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée** par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant égal à : **Sept cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-six (714 286) Francs CFA** pour le lot1 et **Trois cent mille Francs (300 000) Francs CFA** pour le lot2 Valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Le cautionnement de soumission doit être accompagné d'un récépissé de consignation délivré par la caisse des dépôts et consignation (CDEC).

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement au secrétariat du Maire de la Ville de Garoua aux heures ouvrables dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <https://www.marchespublics.cm> et <https://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au *secrétariat du Maire de la Ville de Garoua* dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable **des frais d'achat du DAO de Cent Mille (100 000) Francs CFA**, payable à la recette Municipale de la Communauté Urbaine de Garoua.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du DAO par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées. Toutefois, la soumission est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 21/05/2025 à 13 heures. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », et la mention :

« Avis d'Appel d'Offres national ouvert

***N°_016_/AONO/CUG/CIPM/BEC/2025 DU_21/04/2025 POUR LES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE VERT ET REALISATION D'UN FORAGE
ELECTRIQUE AVEC SON RESEAU D'ARROSAGE AU ROND-POINT CARREFOUR 8 DE
LA VILLE DE GAROUA.***

***FINANCEMENT : BIP MINDEVEL ET COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA
EXERCICE 2025.***

En procédure d'urgence.

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" »

Dans les délais impartis.

Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

13. Recevabilité des plis

Seront irrecevables par le Maître d’Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l’identité des soumissionnaires,
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.
- Les plis sans indication de l’identité de l’Appel d’offre ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d’appel d’offre sera déclarée irrecevable. Notamment l’absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière de première catégorie agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et le récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et Consignation (CDEC), ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d’appel d’offre, entraînera le rejet pur et simple de l’offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n’ayant aucun rapport avec l’Appel d’offre concerné est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d’ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L’ouverture des plis se fera en un temps.

L’ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 21/05/2025 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de Garoua dans la salle de la Commission sis au Bâtiment de la Direction des services Techniques.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d’ouverture ou s’y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

15. Critères d’évaluation

15.1 Critères éliminatoires

Il s’agit notamment :

- ➔ De l’absence du cautionnement de soumission à l’ouverture des plis ;
- ➔ De la non -production au-delà du délai de 48 h après l’ouverture des plis, d’une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l’ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- ➔ Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- ➔ De l’absence de la déclaration sur l’honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- ➔ Du non-respect du format de fichier des offres ;
- ➔ L’absence d’un prix unitaire quantifié dans l’Offre financière ;
- ➔ De l’absence d’un élément de l’offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- ➔ De l’absence de la charte d’intégrité datée et signée ;
- ➔ De l’absence de la déclaration d’engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

- ❖ Absence d'une attestation de visite des lieux signée par le Maître d'Ouvrage ou son représentant ou d'une déclaration sur l'honneur signée par le soumissionnaire ;
- ❖ Absence d'une ligne de crédit d'un montant minimal égal au tiers du montant prévisionnel pour les deux lots (attestation de solvabilité) ;
- ❖ Note technique inférieure au seuil minimal requis (70%) Soit 27/38 OUI.

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- ❖ La présentation de l'offre ;
- ❖ Les références du soumissionnaire ;
- ❖ La qualification et l'expérience du personnel
- ❖ Les moyens logistiques
- ❖ La méthodologie

16. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

17. Nombre maximum de lots :

Tous les deux lots seront attribués à un seul soumissionnaire.

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant *90 jours* à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat du Maire de la ville de Garoua ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <https://www.marchespublics.cm> et <https://www.publiccontracts.cm>.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP/Nord ou le Directeur de l'Urbanisme et de l'Architecture au numéro ...690 18 09 65 /676 39 54 84

Garoua le 21/04/2025

Le Maire de la Ville

Copies :

- MINMAP/NORD ;
- ARMP/NORD ;
- Président CPM /CUG ;
- Chrono/Archives.



Goura Beladjii